

DÉCLARATION SYNDICALE¹
AU SOMMET ÉCONOMIQUE DU G8 À ÉVIAN
ET À LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'OCDE
AU NIVEAU MINISTÉRIEL
Avril-juin 2003

I. Introduction et résumé

1. Face aux graves conséquences du conflit armé en Irak, les responsables du G8 et de l'OCDE devront s'employer, lors du Sommet d'Evian et de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel, à rétablir la coopération multilatérale ainsi qu'à réformer les institutions internationales et à retrouver leur légitimité. Le mouvement syndical international a déclaré que la décision d'entrer en guerre en l'absence de l'autorisation des Nations Unies était injustifiée, mais maintenant il faut d'urgence accorder la priorité à la reconstruction de l'Irak sous l'égide de l'ONU, avec notamment l'active participation de l'Organisation internationale du travail. De plus, il ne faut pas laisser les fractures politiques que l'on observe dans la crise actuelle, fragiliser une coordination économique et sociale déjà imparfaite. Dans les économies industrialisées la déflation demeure un véritable danger alors que le chômage et les licenciements augmentent. Nombreux sont les pays en développement qui n'ont pas encore résolu les crises dues à la pauvreté. En cette troisième année du nouveau millénaire, le monde est encore plus éloigné des objectifs de développement du millénaire, fixés par l'ONU, qu'au moment où ils ont été approuvés par toutes les nations comme des objectifs réalisables et nécessaires. En outre, le réchauffement planétaire et la dégradation de l'environnement empiront tous les jours.

2. Il incombe aux gouvernements du G8 et de l'OCDE de donner l'impulsion politique nécessaire pour respecter trois priorités essentielles :

- la promotion de l'emploi afin de proposer à chacun un travail décent ;
- le développement durable et les échanges, en intégrant leurs dimensions économique, sociale et environnementale dans un cadre démocratique renforcé ;
- la réduction des écarts entre pays en développement et pays en transition, et le monde industrialisé.

3. On a pu démontrer la fausseté du dogme selon lequel la déréglementation des marchés apporte le bien-être au monde entier. Les marchés mondiaux et notamment les marchés financiers doivent être encadrés au niveau international par des règles et des institutions afin d'atteindre les objectifs des politiques publiques, d'utiliser les bénéfiques potentiels du commerce et des investissements et de les répartir dans l'intérêt d'un développement durable. Les gouvernements doivent savoir tirer les conclusions exactes des inquiétudes exprimées par

¹ La présente déclaration a été préparée par la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), en collaboration avec ses organisations partenaires et notamment la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la Confédération mondiale du travail (CMT) et la Confédération européenne des syndicats (CES).

l'opinion publique face aux aspects négatifs de la mondialisation qu'illustrent des écarts de richesse grandissant et une insécurité croissante pour une grande partie de leurs populations. Les consultations qu'ils mènent avec les syndicats doivent s'avérer plus efficaces. Dans le domaine économique et social nous représentons une partie prenante essentielle de la société civile : les travailleurs et leurs familles. Les résultats de ce dialogue doivent aussi se traduire par des mesures visant à donner une vision de la mondialisation qui soit acceptable pour la collectivité.

4. Les gouvernements doivent s'engager clairement à faire en sorte que les institutions qui sont à la base du multilatéralisme œuvrent en faveur des travailleurs et de leurs familles et ils doivent en particulier atteindre l'objectif d'un travail décent pour tous et s'engager à ce que les conventions et protocoles approuvés soient appliqués. Les syndicats des pays du G8 et de l'OCDE ainsi que le mouvement syndical mondial invitent les gouvernements à prendre immédiatement des décisions pour :

- montrer la voie en lançant un plan mondial de relance destiné à augmenter le pouvoir d'achat des plus bas revenus et à proposer des dépenses d'investissements publics pour les régions et le développement, l'amélioration de l'environnement et l'éducation (§ 5-8) ;
- réévaluer les stratégies de l'emploi en les recentrant sur le renforcement des structures administratives afin de promouvoir l'investissement dans le capital humain, l'adaptation des compétences et la sécurité des revenus dans un marché de l'emploi en évolution (§ 9-14) ;
- donner une signification concrète au concept d'économie socialement responsable en renforçant la réglementation relative aux droits de l'homme et notamment aux droits fondamentaux des travailleurs, aux paradis fiscaux, à la corruption, au gouvernement d'entreprise, à la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux marchés financiers. Dans les transports maritimes, il faut entamer des négociations en vue d'instaurer un nouveau régime assurant la transparence de la propriété et fixant des normes dans les Etats du pavillon (§ 15-24) ;
- instaurer une large participation publique dans des structures et des formes nouvelles de gouvernance économique internationale et créer notamment un Conseil international de Sécurité économique et sociale afin d'assurer la cohérence entre les stratégies des organisations internationales existantes (§ 25) ;
- mettre en œuvre le développement durable en tenant les promesses faites aux pays en développement à propos de l'allègement de la dette, de l'aide au développement, de l'accès aux médicaments vitaux, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux marchés agricoles et tenir les promesses faites à propos du NEPAD (§ 26-30) ;
- prendre des mesures concrètes, avant ou pendant la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, afin de protéger les services publics et le droit à l'accès universel aux biens et services de première nécessité, des négociations de l'AGCS, prendre en considération les graves préoccupations concernant les restrictions de la souveraineté nationale dans les propositions relatives à la politique d'investissement et de concurrence, en vue des négociations à l'OMC et faire avancer la question des normes fondamentales du travail (§ 31-34).

II Restaurer la croissance et repartir sur la voie du plein emploi

L'impératif de la croissance et des emplois

5. Les trois principales régions économiques du monde risquent d'être prises dans l'engrenage d'une récession synchronisée. Les prévisions de croissance du FMI et de l'OCDE ont été revues à la baisse et les répercussions possibles de l'épidémie de SARS - Syndrome respiratoire aigu sévère - (pneumopathie atypique) sur la croissance asiatique font naître de nouvelles inquiétudes. Le risque de déflation est réel. Les pertes d'emplois et les fermetures d'entreprises s'accroissent et le chômage augmente dans l'ensemble de la zone OCDE. Dans certains pays, les salaires ou les revenus des ménages sont en baisse alors que les niveaux de pauvreté s'accroissent. L'OIT estime que le nombre de chômeurs du monde entier a augmenté de plus de 20 millions depuis 2000 pour atteindre un total supérieur à 180 millions aujourd'hui et des dizaines de millions d'autres personnes sont sous-employées ou obligées d'accepter un travail non réglementé.

6. La création d'emplois durables doit être l'objectif essentiel en matière d'élaboration des politiques économiques. L'assouplissement de la politique monétaire aux États-Unis arrive à point nommé mais elle reste trop restrictive dans la zone euro. De part et d'autre, la politique budgétaire est un échec. Le cadeau fiscal que l'Administration américaine envisage de faire aux riches contribuera peu à stimuler la demande intérieure, les emplois et la croissance alors qu'une interprétation rigide du pacte de Stabilité et de Croissance est un carcan budgétaire pour la croissance européenne. La paralysie de la politique japonaise a maintenu la déflation dans le système alors que la crise bancaire assombrit encore davantage l'économie.

7. Un grand nombre de pays en développement ont été pris au piège de politiques macroéconomiques inadaptées, déterminées en grande partie par le principe de conditionnalité du FMI et de la Banque mondiale. C'est en Argentine que les échecs des politiques néolibérales imposées de l'extérieur par les institutions financières internationales, sont les plus patents. De nombreux pays d'Afrique et d'Asie souffrent également alors que la plupart des économies en transition stagnent. Les pays en développement risquent par conséquent d'assister à de nouvelles baisses de leur demande intérieure et des demandes d'exportation et de connaître de nouvelles difficultés pour atteindre les objectifs de développement du millénaire en matière de réduction de la pauvreté.

8. Réagir par un excès d'optimisme ou prétendre que tous les problèmes sont structurels ne suffit plus. Nous partageons l'opinion de l'Institut international de la Finance selon laquelle les ministres des Finances et les banques centrales du G7 et des pays de l'OCDE doivent élaborer un plan mondial de relance associant des mesures gouvernementales monétaires et budgétaires concertées et coordonnées afin de donner un coup de fouet à la croissance de l'économie et de l'emploi et de relancer l'économie mondiale :

- Compte tenu des taux d'intérêts plus élevés et d'une position extérieure saine dans l'Union européenne, c'est à la Banque centrale européenne et aux responsables politiques européens d'ouvrir la voie à la reprise économique mondiale en réduisant sensiblement les taux d'intérêt et en stimulant les dépenses d'équipement ainsi que les investissements en matière d'environnement et de capital humain dans le cadre d'un programme anticyclique de redressement. Le Pacte de stabilité et de croissance doit faire

l'objet d'une réforme intelligente afin de l'aligner sur les engagements de la « Stratégie de Lisbonne » pour le plein emploi ;

- aux États-Unis, la politique budgétaire doit donner la priorité aux mesures concrètes afin de dynamiser l'investissement et les dépenses d'infrastructure, et de rétablir en même temps les dispositifs de sécurité sociale et les réductions fiscales pour les faibles revenus, tout en assouplissant les restrictions sur les emprunts d'Etat ;
- au Japon, les autorités doivent injecter de manière significative des liquidités dans l'économie pour stimuler la création d'emplois dans le secteur privé, créer des emplois directs et conserver et améliorer le dispositif de sécurité sociale de manière à diminuer l'insécurité des travailleurs. La réforme du secteur bancaire japonais nécessite de renforcer le rôle des autorités publiques. Mais la restructuration qui suivra ne sera crédible que si un pacte d'urgence pour l'emploi, destiné à créer de nouveaux emplois et à protéger les emplois existants, est mis en œuvre avec la pleine participation des partenaires sociaux.

Interaction de la politique macroéconomique et de la politique structurelle

9. La récente expérience d'un certain nombre de pays européens et notamment de pays nordiques qui ont fait le choix optimal de passer par « la grande porte » pour entreprendre des réformes, montre que l'on peut réussir en matière de marché du travail et obtenir des taux d'emploi élevés grâce à des politiques judicieuses et interdépendantes dans les domaines du dialogue social, de la politique macroéconomique et de la politique du marché du travail. Une récente analyse réalisée par la Banque mondiale montre également que les économies réalisent de meilleures performances sur des marchés du travail coordonnés. Des taux élevés d'emploi sont compatibles avec le financement d'une protection sociale efficace et des systèmes convenables de protection de l'emploi. Les gouvernements doivent travailler de concert avec les entreprises et les syndicats dans des domaines dépassant le cadre des politiques du marché du travail, afin d'élaborer des stratégies de développement économique efficaces.

10. Dans ce contexte, l'OCDE doit :

- surveiller la mise en œuvre, par les pays membres, des recommandations de l'étude de l'OCDE sur la croissance et entreprendre une réévaluation approfondie de la Stratégie pour l'emploi afin de promouvoir le travail décent ;
- réaliser une analyse des politiques appropriées pour étayer la mise en œuvre d'un plan mondial de relance comprenant, entre autres, l'amélioration et la modernisation des infrastructures publiques dans les domaines de l'éducation et de la formation permanentes, des soins de santé, des transports, des services relatifs à l'eau et de la protection de l'environnement ;
- évaluer dans quelle mesure le dialogue social peut contribuer à réduire les inégalités de revenus fondées en particulier sur une discrimination liée au sexe, et accroître la productivité.

Investir dans les compétences et gérer le changement

11. Un enseignement à tirer de l'étude de l'OCDE sur la croissance et de son Examen de l'apprentissage des adultes est que les politiques visant à constituer un capital humain par le biais d'une action conjointe des gouvernements, des entreprises et des syndicats doivent se fonder sur un large programme d'action en faveur d'une gestion du changement sur le lieu de travail acceptable pour la collectivité. La confiance joue un rôle essentiel dans l'explication de la croissance économique à plus long terme. Cette gestion du changement nécessite de mieux anticiper les mutations et de les annoncer aussi bien dans l'entreprise qu'au niveau local afin que la restructuration correspondante puisse intervenir dans des conditions acceptables pour la collectivité. Les syndicats doivent être en mesure de négocier le changement.

12. Dans l'économie du savoir, l'avantage compétitif reviendra aux pays ayant constitué et préservant un capital social fondé sur la confiance, la cohésion sociale et de solides relations entre les partenaires sociaux permettant aux travailleurs de se faire entendre réellement. Pourtant, dans un certain nombre de secteurs des économies de l'OCDE, on assiste à un affaiblissement de l'attachement entre les entreprises et leurs salariés ainsi qu'à un accroissement des emplois et du travail précaires. Bien trop souvent, la culture d'entreprise et les stratégies de l'emploi considèrent les salariés comme des coûts qu'il faut réduire et non pas comme un capital qu'il faut valoriser. En outre, les inégalités d'accès à la formation sont considérables : les salariés à temps partiel, les travailleurs à faible revenu, ceux qui ont un travail précaire, les travailleurs âgés, les travailleurs migrants et bien trop souvent, les femmes, se voient dans la pratique refuser l'accès à l'éducation permanente et à la formation tout au long de la vie.

13. Les gouvernements du G8 et de l'OCDE doivent tenir les promesses de la Charte de Cologne sur la formation tout au long de la vie, qui n'ont pas été respectées et pour ce faire :

- mettre en œuvre des mesures actives visant le marché du travail afin de permettre une restructuration acceptable pour la collectivité et soutenir la mise en place, dans les entreprises, de systèmes de congés d'études rémunérés ;
- assurer un financement convenable de l'éducation et de la formation tout au long de la vie : cette responsabilité ne peut pas être retirée aux employeurs et il n'est pas envisageable non plus de laisser les salariés, en ce qui les concerne, les gérer individuellement ;
- encourager et faciliter les accords entre employeurs et syndicats qui rendent matériellement possible la participation à la formation tout au long de la vie ;
- poursuivre des politiques visant à renforcer l'égalité des chances, à combler les écarts entre hommes et femmes et à supprimer toute autre forme de discrimination dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi ;
- poursuivre des politiques visant à lutter contre la discrimination fondée sur l'âge dont sont victimes les travailleurs âgés, faciliter l'emploi de ces travailleurs et leur maintien dans l'entreprise en encourageant l'adaptation de l'organisation du travail aux

travailleurs âgés et en mettant en œuvre des mesures destinées à offrir des possibilités de formation ;

- poursuivre des politiques visant à favoriser à la fois la mise en œuvre de systèmes de travail à hautes performances et l'utilisation effective du potentiel de compétences de la main d'œuvre, en particulier les connaissances et l'expérience des travailleurs ;
- commander une évaluation approfondie des politiques de formation permanente axée essentiellement sur leurs succès et leurs échecs afin de mieux éclairer la mise en œuvre de la Charte de Cologne sur la formation tout au long de la vie.

Les syndicats sont prêts à renforcer leurs activités de négociateurs de formation et à gérer le changement afin de soutenir l'approche optimale ; cependant, il faut leur attribuer les rôles essentiels dans ce processus.

14. Un enseignement général de grande qualité pour tous est la base de la formation permanente. Les gouvernements doivent garder la responsabilité de l'enseignement général qui permet à tous les jeunes d'acquérir savoirs et compétences et de pouvoir occuper leur place dans la société en tant que citoyens responsables. A une époque où la mondialisation a entraîné un accroissement de la mobilité des familles, il faut se préoccuper tout spécialement de l'éducation des enfants et des jeunes migrants. Les gouvernements des pays du G8 et de l'OCDE doivent également élaborer des propositions concrètes afin de respecter les engagements pris lors du G8 de 2002 en faveur de l'Education pour tous dans les pays en développement.

III Principes d'une « économie responsable »

15. L'initiative prise par la présidence française du G8 de lancer un débat entre les responsables du G8, les institutions internationales et les partenaires sociaux sur les principes qui doivent étayer le concept d'une « économie responsable » est encourageante et arrive à point nommé. Ce qui inquiète le plus les syndicats, c'est l'érosion d'une réelle réglementation publique au niveau national ainsi que l'incapacité à mettre au point un cadre multilatéral de règles et d'institutions servant à l'administration des marchés et fondé sur des valeurs. Cette situation est à l'origine de la succession des crises traversées par certaines entreprises et qui ont ébranlé l'économie mondiale au cours des dix dernières années. Les élites se sont rempli les poches, ce qui a eu de graves conséquences en termes de coûts sociaux. La priorité ne peut pas consister à faire confiance aux marchés financiers mais plutôt à donner au reste de la société des raisons d'avoir confiance dans les systèmes de réglementation des entreprises et des marchés financiers. La disparition de la confiance peut se traduire par des coûts économiques énormes.

16. « L'économie responsable » doit s'appuyer sur trois principes. Premièrement, un système de lois et de réglementations efficaces complété d'un dispositif de mise en œuvre comprenant, au niveau international, le respect des droits de l'homme et les normes fondamentales de l'OIT. Deuxièmement, et reposant sur ce système, il faut des systèmes de gouvernement d'entreprise transparents et assortis de l'obligation de rendre des comptes. Troisièmement, même en présence de réglementations et de gouvernance efficaces, il est nécessaire de développer le principe de responsabilité sociale des entreprises et de justification de leur gestion et, dans ce domaine, les gouvernements ont également pour

mission de fixer des normes et d'en assurer le respect. Il faut prendre des mesures spécifiques dans les domaines suivants.

Interdire les paradis fiscaux

17. Un élément essentiel d'une « économie responsable » qui exige une réglementation internationale concerne le paiement de taxes par les entreprises et tout particulièrement les entreprises multinationales. Il faut mettre fin à la possibilité qu'ont les entreprises de se délocaliser dans des paradis fiscaux ce qui leur permet non seulement d'éviter de payer des taxes et impôts mais également les cotisations de sécurité sociale et de retraite de leurs salariés. Mais le coût pour la société est encore bien supérieur car un grand nombre de ces paradis fiscaux ont des activités coupables et sont impliqués dans le financement d'organisations terroristes, le blanchiment d'argent, le trafic clandestin d'êtres humains, les guerres civiles, la mort de travailleurs et dans des dégâts irréparables causés à l'environnement. Ces paradis fiscaux offrent aux entreprises implantées sur leur territoire un voile de mystère qui va jusqu'à l'anonymat total de la propriété et de la responsabilité en plus de l'évasion fiscale. Il est urgent de renforcer les travaux de l'OCDE visant à interdire les paradis fiscaux.

18. Il faut prendre des mesures afin de mettre en place une réglementation fiscale plus juste au niveau national. Il est véritablement stupéfiant de voir dans quelle mesure Enron a pu éviter ses responsabilités d'entreprise en faisant de l'évasion fiscale. Entre 1996 et 1999 elle a déclaré 3 milliards de US\$ de pertes aux autorités fiscales alors que, simultanément, elle déclarait 2,3 milliards de US\$ de bénéfices aux actionnaires et a payé un montant exorbitant de 1,4 milliard de US\$ en salaires, primes et options sur actions aux cadres supérieurs, en l'an 2000. Et ceci n'est pas un cas isolé. D'innombrables entreprises sont capables de manipuler le régime fiscal en leur faveur tout en faisant étalage de leur bonne citoyenneté d'entreprise.

Transparence dans les transports maritimes

19. Le système des pavillons de complaisance dans les transports maritimes s'appuie sur les paradis fiscaux. Il est au cœur même d'un secteur maritime qui échappe aux contrôles et représente une menace directe pour le système multilatéral d'échanges et pour la réalisation des objectifs du développement durable car 95 pour cent environ des échanges commerciaux mondiaux utilisent les transports maritimes. Le naufrage du Prestige en novembre 2002 n'était que le dernier en date dans une longue série de catastrophes impliquant des navires dont les structures de propriété et de contrôle sont complètement opaques. Le G8 et l'OCDE ont l'obligation de réintroduire la transparence et des réglementations appropriées. Il faut mettre en place un plan de travail coordonné, horizontal et multi-agences rassemblant les organes concernés des Nations Unies, l'OCDE et les organismes d'aide au développement. Il faut négocier un accord aboutissant à la transparence totale et à la divulgation complète des informations concernant la propriété effective de toutes les flottes commerciales. Simultanément, les Etats du pavillon doivent exercer effectivement leur juridiction sur les navires battant leur pavillon, sous réserve de sanctions en cas de non-respect des dispositions.

Réglementation des marchés financiers

20. Au cours de ces dernières années, les syndicats mondiaux ont présenté une série de mesures destinées à améliorer la réglementation des marchés financiers internationaux et dont la mise en place garde son caractère d'urgence dans le contexte actuel de repli du marché boursier et d'instabilité des taux de change. Ces mesures prévoient notamment :

- l'amélioration de la coordination des politiques budgétaires et monétaires entre les principaux blocs de monnaies de réserve du dollar, du yen et de l'euro afin d'obtenir des parités plus stables ainsi que la suppression progressive des grands déficits et excédents des balances courantes à long terme ;
- la reconnaissance du droit des Etats de contrôler les afflux et les sorties de capitaux étrangers à court terme dans l'intérêt de la stabilité macro-économique nationale notamment par le biais d'un examen sérieux de la mise en œuvre d'une taxe internationale sur les transactions en devises (une taxe Tobin) ;
- des normes internationales contraignantes pour la réglementation prudentielle des marchés financiers comportant des normes en matière de réserve de capitaux, des limites aux risques de change à court terme des devises étrangères, des contrôles et l'homologation des transactions de produits dérivés et d'autres formes d'investissement à effet de levier, intégrées au crédit ;
- de faire en sorte que les systèmes bancaires soient transparents et liés par des critères efficaces de divulgation d'informations ;
- l'amélioration des informations sur les flux monétaires et les dettes et les réserves privées.
- Plusieurs initiatives ont été prises par les ministres des Finances du G7 au cours des cinq dernières années en matière d'architecture des marchés financiers. Mais jusqu'à présent, ces discussions sont intervenues à huis clos entre les hauts responsables des banques et des ministères des Finances. Pendant ce temps, le nombre de pays et de populations appauvris par les crises des marchés financiers augmente. Il est temps maintenant de créer une commission sur la réforme des marchés financiers, avec la participation des syndicats.

Le gouvernement d'entreprise

21. Les récents scandales d'entreprises ont très clairement montré que dans de nombreux pays, le système de gouvernement d'entreprise proprement dit est en crise. Le gouvernement d'entreprise ne peut pas se préoccuper simplement d'accroître la valeur pour l'actionnaire. Les entreprises sont – ou devraient être - des instruments sociaux aussi bien qu'économiques pour la création de richesses viables à long terme et elles ont besoin de l'assentiment du public pour fonctionner. La mondialisation a libéré la gestion d'entreprise d'un grand nombre de freins et contrepoids au niveau national et même les pays qui sont dotés de systèmes apparemment sûrs ne sont pas à l'abri de scandales futurs. On ne retrouvera pas la confiance du public dans la gestion des entreprises au moyen de l'auto-réglementation car celle-ci a montré ses limites. Le système doit être juridiquement tenu de rendre des comptes et faire en

sorte que les entreprises remplissent leur rôle dans toute son envergure. Les bénéficiaires doivent être répartis de manière équitable, notamment aux travailleurs et aux investisseurs et ces groupes devraient avoir le droit de se faire entendre au niveau des décisions prises par l'entreprise, et la transparence complète des informations financières et non financières devrait être la règle. Il faut doter ce système d'une dimension internationale et l'OCDE doit tenir compte de ces questions dans la révision de ses Principes directeurs relatifs au gouvernement d'entreprise.

Responsabilité sociale des entreprises et obligation de rendre des comptes

22. Les principes d'une économie responsable s'étendent également au concept de responsabilité sociale des entreprises et de justification de leur gestion. Mais pour que ces principes voisins aient une valeur concrète, l'ultime responsabilité de veiller à ce que les entreprises soient responsables et tenues de rendre des comptes doit incomber aux gouvernements. Le discours des pouvoirs publics à propos de la responsabilité des entreprises doit être assorti de mesures visant notamment à assurer la mise en œuvre et l'application, au niveau mondial, des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

23. La majorité des gouvernements échouent dans cette tâche. Trois années se sont pratiquement écoulées depuis l'adoption, par les gouvernements, en 2000, des Principes directeurs révisés. Cette période a connu des succès et des revers. Des Points de contact nationaux (PCN) ont été mis en place dans tous les pays adhérents. Les Principes directeurs ont contribué à améliorer le comportement des entreprises mais il y a eu aussi des tentatives visant à limiter leur champ d'application au lieu de l'élargir et trop peu de gouvernements se sont sérieusement engagés dans la mise en œuvre des Principes. Cette situation pourrait évoluer si la responsabilité des Principes directeurs se situait au plus haut niveau politique. Cela ferait clairement savoir aux employeurs, aux syndicats et à la société civile en général que les gouvernements prennent les Principes directeurs au sérieux. En outre, un élément essentiel de la mise en œuvre des Principes directeurs est la transparence. Si les mesures prises par les gouvernements et les PCN pour mettre en œuvre les Principes ne sont pas transparentes, elles perdront leur crédibilité.

24. L'OCDE devrait mettre en place un programme destiné à améliorer l'efficacité des Principes directeurs de manière à :

- s'assurer que tous les PCN fonctionnent et répondent aux critères de ceux qui obtiennent les meilleurs résultats ;
- fixer des objectifs aux efforts de promotion des Principes directeurs ;
- mieux faire connaître les Principes directeurs aussi bien dans les pays de l'OCDE - pour qu'ils soient pris en compte dans les réunions et les activités en la matière - ainsi que dans d'autres instances intergouvernementales concernées ;
- mettre au point, avec ceux qui ne sont pas membres, un programme de vulgarisation des Principes directeurs comportant des réunions et séminaires régionaux en vue de mieux les sensibiliser aux Principes directeurs ;
- examiner ce qui se passe avec certains chapitres des Principes directeurs et,

- formuler des recommandations quant au délai de traitement des cas.

Les Principes directeurs devraient également servir à créer des synergies avec d'autres instruments et organisations. Les aides de l'Etat telles que les garanties d'investissement et les crédits à l'exportation devraient être subordonnés au respect des Principes directeurs. L'OCDE devrait faire participer l'OIT à ses travaux sur les Principes directeurs.

IV Mettre en œuvre le développement durable et un système mondial d'échanges équitables

Un Conseil de sécurité économique et sociale

25. Malgré une pléthore de sommets, d'accords intergouvernementaux et de promesses, les objectifs du millénaire fixés par l'ONU pour la réduction de la pauvreté ne sont encore qu'un mirage alors que la destruction de l'environnement et le réchauffement de la planète nous acheminent inexorablement vers un avenir non viable. Les initiatives des différents G8 n'ont pas abouti et les engagements n'ont pas été tenus. Les institutions multilatérales chargées d'intégrer les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental - ne disposent pas des politiques horizontales et intégrées et des programmes de travail nécessaires pour être efficaces sur le terrain. Le pilier social du développement durable reste symbolique. Le statut d'observateur de facto au Round de Doha de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) a désormais été donné au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) mais l'OIT reste exclue. Il faut non seulement améliorer la coordination mais aussi rééquilibrer le pouvoir des institutions internationales en donnant le même poids à l'OIT, aux côtés d'organisations économiques comme les Institutions financières internationales et l'OMC. Le mouvement syndical appuie également la demande de création d'un Conseil international de sécurité économique et social. Il appartiendrait essentiellement à ce Conseil de coordonner le travail des organes compétents des Nations Unies, des institutions financières internationales et de l'OMC afin d'atteindre l'objectif du développement durable. L'OCDE, avec ses capacités horizontales, travaillant de concert avec les organes compétents et en particulier l'OIT, pourrait entreprendre l'analyse des grandes orientations devant servir de base à la création de ce Conseil. Le Conseil devra combler le « déficit démocratique » en matière de gouvernance internationale. Ce travail de coordination devrait commencer ainsi.

Suivi du Sommet de Johannesburg

26. Bien qu'insuffisants, les résultats du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) offrent la possibilité de progresser en matière de réduction de la pauvreté en favorisant les emplois décents et en encourageant la responsabilité sociale des entreprises moyennant l'instauration d'un climat de confiance et de détermination parmi les gouvernements et les partenaires de la société civile. Pour ce faire, il faut renforcer les accords et procédures multilatéraux notamment par l'intermédiaire de la Commission du développement durable des Nations Unies (CSD) qui est chargée de coordonner la mise en œuvre des résultats du SMDD au cours de la prochaine décennie. D'abord et avant tout, il faut que tous les pays considèrent comme réalisable l'objectif fixé par l'ONU et selon lequel 0,7% du PIB doit être consacré à l'aide publique au développement. Cette aide devrait servir les intérêts des pays bénéficiaires et cesser d'être caractérisée par des politiques « d'aide liée »

orientées vers la privatisation. Les relations de la CSD avec les organismes intergouvernementaux tels que l'OIT, le PNUE, l'OCDE et d'autres devront alors faire apparaître un solide engagement en vue de traduire les principes relatifs à l'intégration des trois piliers du développement durable en instruments efficaces permettant de s'attaquer aux objectifs du SMDD en matière d'eau, d'énergie, de santé, d'agriculture et de biodiversité (WEHAB) tout en favorisant la démocratie et la responsabilité au moyen d'activités concrètes au niveau du lieu de travail et de la communauté.

27. Pour obtenir ce résultat, les gouvernements doivent assumer leur rôle en matière de mise en place et de surveillance de cadres fiables pour que les parties prenantes puissent s'engager dans des partenariats capables de produire des résultats mesurables. Il y a lieu de souligner que le manque de formation et d'éducation convenables des travailleurs et des parties prenantes est une faiblesse générale que l'on observe dans la plupart des facettes de la mise en œuvre du WEHAB. Donner aux travailleurs la base de connaissances et l'encouragement nécessaires pour participer au contrôle conjoint sur le lieu de travail et à l'élaboration des rapports d'activités devrait être considéré comme l'un des moyens les plus directs pour garantir la responsabilité des employeurs. Dans les domaines de l'eau et de la santé, la surveillance et la participation directes des gouvernements sont cruciales. Le Troisième Forum mondial de l'eau à Kyoto a permis d'échanger des idées sur les imperfections de la poursuite dogmatique de la privatisation de l'eau. Il faut mettre en place des partenariats au sein même du secteur public et non pas simplement entre le secteur public et le secteur privé.

Un nouvel accord pour l'allègement de la dette et l'aide au développement

28. Les objectifs du développement durable doivent être l'occasion d'élaborer un nouvel accord pour l'allègement de la dette et doivent laisser présager le lancement d'une Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) révisée et constructive, parallèlement à un programme de Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Jugée à l'aune des concepts étroits des institutions financières internationales en matière de viabilité, l'Initiative PPTE ne fonctionne pas. Un nouvel accord pour l'allègement de la dette comprendrait une Initiative PPTE accélérée et élargie aussi bien du point de vue du nombre de pays rendus admissibles que du montant de l'allègement accordé. L'obligation selon laquelle les pays espérant bénéficier d'un allègement de dette ou de nouveaux prêts assortis de conditions libérales devaient préparer des DSRP et en outre, faire participer la société civile à leur préparation, était une heureuse initiative qui a cependant donné des résultats mitigés. Certains pays ont fait participer les syndicats mais ce ne fut pas le cas de la plupart. Il en a résulté un profil irrégulier de ces nouvelles approches de la réduction de la pauvreté et de l'appropriation des programmes proprement dits. Il faut obligatoirement faire participer les syndicats et autres groupes de la société civile à la préparation des DSRP et mettre en place des mécanismes garantissant que les idées des acteurs non gouvernementaux seront prises en compte dans les documents et ensuite mises en œuvre. Les programmes doivent reconnaître que la création d'emplois décents est essentielle au succès des stratégies de réduction de la pauvreté.

29. La communauté internationale doit examiner de nouvelles propositions d'augmentation de l'aide publique au développement. Ces initiatives doivent tenir compte également des Lignes directrices pour la réduction de la pauvreté, du Comité d'aide au développement de l'OCDE. A cet égard, la proposition de certains gouvernements du G8 de doubler l'aide aux pays en développement entre 2003 et 2015 afin d'atteindre les objectifs de développement du millénaire (ODM) par le biais d'un nouveau dispositif international de financement est

encourageante et devrait être examinée sérieusement, de même que la proposition du président du Brésil, Lula da Silva, pour la création d'un nouveau fonds international destiné à lutter contre la pauvreté et la faim dans les pays en développement. Outre les besoins des pays les moins développés il faut aussi prendre des mesures pour fixer un plancher aux prix des produits de base afin d'empêcher les pays à revenu intermédiaire de perdre du terrain en termes de développement durable. Par ailleurs, il est urgent de créer un mécanisme souverain de restructuration de la dette donnant la priorité aux besoins des citoyens des pays débiteurs et non pas à ceux des prêteurs et créanciers privés.

Respecter les engagements pris à propos du NEPAD

30. Déjà, lors du Sommet du G8 à Kananaskis, les syndicats africains avaient fait observer que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique était une initiative qui devait réussir. Cependant, ils voulaient que le NEPAD devienne un partenariat au sein duquel les gouvernements africains et leurs citoyens seraient parties prenantes et qui se traduirait par la participation active des syndicats africains et de la société civile. Un an après, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de consultation efficaces au sein du NEPAD et il faut qu'il s'engage plus résolument en matière de développement participatif, de respect des droits de l'homme et notamment des droits des travailleurs et qu'il veille à la bonne gouvernance. Pour que le NEPAD soit une réussite, l'initiative doit recevoir également le soutien d'un nouveau financement du développement de la part des pays de l'OCDE et du G8.

Faire en sorte que le système des échanges œuvre en faveur du développement durable et permette d'augmenter les niveaux de vie dans le monde entier

31. L'un des plus gros risques du multilatéralisme est de ne pas réussir à rendre le système international actuel d'échanges et d'investissement, dirigé par l'OMC, compatible avec les grands objectifs du développement durable et en particulier de ne pas réussir à donner une dimension sociale à la mondialisation. La libéralisation des échanges et de l'investissement est devenue une fin en soi où tous les autres arbitrages politiques sont subordonnés à cet objectif.

32. Le mouvement syndical examinera avec beaucoup d'attention le rapport de la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation. Mais d'ores et déjà, le redressement de ce déséquilibre devrait être le premier objectif de la réunion de Cancún. Pour y parvenir, les gouvernements du G8 et de l'OCDE doivent porter leur attention à la réforme de l'OMC afin de la rendre compatible avec les objectifs du système des Nations Unies et d'instaurer en particulier des règles pour protéger et promouvoir les droits humains fondamentaux des travailleurs adoptés par l'ONU. A cet égard, les membres de l'OMC doivent en priorité se mettre d'accord sur les mesures à prendre pour mettre fin à l'érosion continue du respect des normes fondamentales du travail et qui va s'accroissant par suite de la mondialisation et en particulier de l'entrée de la Chine à l'OMC. Il faut, pour ce faire, prendre un ensemble de mesures et réitérer notamment l'engagement de respect des normes fondamentales du travail ; créer une commission de l'OMC, avec l'OIT, pour examiner les relations existant entre échanges et normes fondamentales du travail ; organiser la toute première réunion des ministres du Commerce et du Travail ; prendre en compte les préoccupations concernant le travail, les questions sociales, l'égalité entre les sexes et les problèmes d'environnement lors des examens des politiques commerciales réalisés à l'OMC ;

et amender l'article XX du traité OMC GATT afin d'éclaircir la question de la primauté des accords des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme sur les règles commerciales.

33. En outre, il faut plus de démocratie au sein des institutions internationales pour répondre aux besoins des pays en développement et, pour ce faire, améliorer la transparence et mettre en place une procédure de consultation pour les parties prenantes légitimes, assortie d'un système inclusif de règlement des différends. Ensuite, des progrès pourront être faits en ce qui concerne d'autres objectifs essentiels fixés par le programme d'action de Doha pour : éliminer toutes formes de subventions aux exportations agricoles dans le cadre d'une politique industrielle en faveur d'un développement rural durable en aval de l'agriculture ; résoudre la crise des ADPIC en faveur des pays en développement, avec des résultats identiques en matière de traitement spécial et différentiel ; réévaluer les obstacles non tarifaires concernant les exportations des pays en développement pour ce qui est du consommateur légitime et de la protection de l'environnement. Parallèlement, il y a lieu d'amender l'accord général sur le commerce des services (AGCS), entre autres pour en exclure officiellement les services publics même aux niveaux sub-nationaux d'administration ; pour inclure une clause explicite permettant aux gouvernements de « retirer » des engagements pris au titre de l'AGCS ; et pour donner la primauté au droit des gouvernements à régler avec davantage de sécurité démocratique, les secteurs des services dans lesquels ils ont pris des engagements au titre de l'AGCS. Toutes les discussions relatives aux marchés publics devraient englober la question de la protection des travailleurs employés sous contrats d'Etat, notamment les travailleurs migrants et doivent remédier aux carences de l'actuel Accord sur les marchés publics (GPA) en supprimant l'interdiction d'utiliser des critères « non économiques » et en autorisant les autorités publiques à se lancer dans des politiques d'achat éthiques.

34. Ce qu'il est convenu d'appeler les Nouvelles matières (Singapore issues) ont généré beaucoup de controverses. Pour ce qui est d'un feu vert qui serait donné à Cancún aux négociations d'un Cadre multilatéral sur l'investissement (CMI) rien n'a été présenté à l'OMC qui puisse donner espoir au mouvement syndical international que les résultats correspondront à notre manière d'envisager le fonctionnement d'un CMI à même de contribuer à la mise en œuvre du développement durable. Alors qu'en principe, un CMI est souhaitable, si aucune proposition radicalement nouvelle n'est présentée, les syndicats s'opposeront aux négociations à l'OMC. De même, les discussions en cours sur la politique de la concurrence ne sont pas sur la bonne voie. Alors qu'il existe des arguments en faveur d'une coopération internationale en matière de politique de concurrence et de prévention des pratiques commerciales abusives des entreprises multinationales, l'OMC n'est peut-être pas la meilleure instance pour ce genre de discussions et il faudrait examiner cette question avant la réunion de Cancún.

